trois-rivières

Avis public

Assemblée publique

Districts électoraux de Pointe-du-Lac,
de Sainte-Marthe et des Forges

Conformément à l'article 109.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 16 avril 2024, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 42 / 2024 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin de permettre les habitations saisonnières pour travailleurs agricoles dans l'affectation Agricole dynamique (AGD).

2 En résumé, ce projet vise à permettre les habitations saisonnières pour travailleurs agricoles dans l'affectation Agricole dynamique (AGD).

3 Territoire visé :

L'ensemble de l'affectation Agricole dynamique (AGD)

4 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra le **mardi 21 mai 2024** à **18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et

organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter le projet de règlement n^{o} 42/2024 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net.

Trois-Rivières, ce 24 avril 2024.

M^{e} Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002